# SOMMAIRE


- Le mot du Bourgmestre 2
- Le mot du 1er Echevin 5
- Le mot de la 2ème Echevine 12
- Le mot du 3ème Echevin 14
- Population - Etat-civil 18
- Le mot de la Présidente du CPAS 19
- C.C.C.A.
  - Le C.C.C.A. à votre écoute 22
  - Appel à des volontaires bénévoles 23
- Job étudiant
  - Accueil extrascolaire 23
- Divers
  - Soins de santé et fin de vie 24
  - Le petit marché des producteurs : rencontres 26
  - Adaptez vos forêts aux changements climatiques 28
- Vie locale et associative
  - Soirée pyjama à la bibliothèque 29
  - Promenade des Saints-Innocents 29
  - Chéoux - Noël 2019 30
  - MCFA Erezée-Manhay-Rendeux 31
- Devoir de mémoire
  - Commune de Rendeux 75ème 1944-2019 32
  - Le lieutenant colonel SM Hogan et ses 400 hommes à Marcouray 34
- Agenda des manifestations 36
- Permanence du Bourgmestre 36
- Vœux 36
- A.L.E.
  - Besoin d'un coup de main, faites appel à l'A.L.E. 37
- Environnement
  - Tableau de bord déchets 38
  - Distribution 2020 des sacs poubelles 39
- Services de garde 40
- Collecte de sang 40
- Bibliobus 40
- S.E.L. 40
- Service immondices 40
- Les Passagers du Pays 40
- Calendrier de l'ONE 40



**Rédaction - Documentation - Diffusion**
**ADMINISTRATION COMMUNALE**


**Diffusion gratuite - Reproduction interdite**



# Le mot du Bourgmestre

Police, patrimoine, cadre de vie (aménagement du territoire, urbanisme, environnement, logement, mobilité), développement rural et ressources humaines.

***Le vivre ensemble…***

Si les gens souhaitent pour la plupart vivre en paix et en harmonie avec leur voisinage, des conflits naissent pourtant çà et là, même dans notre petite commune... Et si ces malentendus entre voisins ne se règlent pas rapidement, ils s'enveniment et peuvent devenir insurmontables. Tout est alors prétexte à dispute.

J'ai été régulièrement interpelé par des citoyens qui vivent de telles situations. Mais un bourgmestre n'est pas un juge de Paix et, en général, il ne parvient pas à réconcilier les parties et à accorder leurs points de vue.

Des incivilités répétées sont à l'origine de certains conflits de voisinage. De nombreuses disputes pourraient être évitées si chacun respectait les règles : respecter la propriété privée des voisins ; assumer ses propres obligations en termes de plantation et d'entretien des haies et des clôtures ; respecter les règles d'urbanisme ; respecter le règlement général de police (ne pas utiliser d'engin à moteur les dimanches et jours fériés et en dehors des heures raisonnables, ne pas tirer de feux d'artifice en dehors des réveillons de Noël et de Nouvel An, maintenir ses chiens dans sa propriété, …) … Je vous invite toutes et tous à y être attentifs.

Mais nos villages ont également fortement changé au cours des dernières décennies. Jadis exclusivement ruraux et rythmés par le travail des fermiers, ils accueillent aujourd'hui de nouveaux habitants, des seconds résidents et des touristes venus passer un week-end dans notre belle région. Les attentes des uns et des autres ne sont pas forcément convergentes et sont parfois source de conflit.

Les personnes qui se sont investies dans la Commission de Développement Rural en sont conscientes. Aussi, un groupe de travail va élaborer **une charte du vivre-ensemble dans notre commune**. Celle-ci devra réaffirmer la réalité d'un monde rural où l'on vit et où l'on travaille (l'agriculture, la sylviculture et l'artisanat doivent y garder une place), mais également réfléchir à la manière d'intégrer les nouveaux habitants et les touristes.

*
* *

***Le développement durable***

⇒ Voici quelques années, le CPAS a construit une nouvelle cuisine pour le service repas. Aujourd'hui, le service est destiné exclusivement aux seniors. Nous avons la volonté de l'étendre aux repas scolaires. Ce projet s'accompagne d'un volet pédagogique : nous avons rejoint le projet « *GREEN DEAL »* initié par la Région wallonne afin de promouvoir **les cantines durables**. Il s'agit de proposer des repas sains réalisés avec des produits de saison, de qualité, respectueux des producteurs et de l'environnement. Rendeux est une commune pilote dans ce projet où elle est accompagnée par le « *Groupe d'Action Local de l'Ourthe »*. Notons que l'école communale a d'ores et déjà réalisé certaines actions : installation de fontaines à eau, distribution de gourdes et aménagement de compost. Des ateliers de sensibilisation seront réalisés avec les enfants.

⇒ Le Conseil communal a approuvé le **Plan d'Action pour l'Energie Durable**. Il s'agit d'un engagement que la Commune prend afin de réduire son empreinte énergétique. Et ce plan concerne aussi les citoyens : c'est en conjuguant l'effort de tous que nous aurons un impact significatif. N'hésitez pas à transmettre à la Commune des informations lorsque vous réalisez une action d'économie d'énergie ou de promotion des énergies vertes (travaux d'isolation, placement de chauffe-eaux solaires, …).

*
* *

***En matière d'épuration des eaux usées***

**La législation relative à l'assainissement des eaux** n'a cessé d'évoluer au cours des 15 dernières années. Aujourd'hui, les obligations se précisent pour les propriétaires des bâtiments situés dans des zones dites « prioritaires ». Ces zones ont été définies par la Région wallonne. Pour notre commune, il s'agit à l'heure actuelle de certains quartiers des villages de Marcourt et de Ronzon car ces villages sont situés à moins de 20 km de la zone de baignade d'Hotton.

Les propriétaires concernées ont été contacté par *l'AIVE,* aujourd'hui dénommée Idélux-Eaux. Ils ont l'obligation d'équiper leur bâtiment d'une unité d'épuration individuelle agréée. Les dispositifs doivent être installés pour le mois de janvier 2021. J'ai écrit à la Ministre de l'Environnement afin qu'un délai supplémentaire soit accordé. Aucune réponse ne m'est parvenue pour l'instant. Il faut donc ne pas perdre de temps !

Pour information, il existe deux familles de dispositifs :

- Les unités agréées traditionnelles qui sont des cuves compartimentées renfermant des bactéries. Ces systèmes fonctionnent grâce à un alimentation électrique.

- Les dispositifs extensifs de type lagunage qui fonctionnent sans électricité mais nécessitent plus de place.

La situation d'un bien en zone prioritaire ouvre la possibilité d'obtenir une subvention plus importante qui est de l'ordre de 4.500 € (unité et drains), contre 1.500 € en zone non prioritaire. Sachez que notre Commune accorde également un subside de 500 € à l'installation d'une unité d'épuration individuelle pour un logement existant depuis 1998. Ce subside est cumulable à celui de la Région.

Pour plus d'information, je vous invite à contacter l'éco-conseillère d'Idélux-Eaux, Madame Anaïs FABRY au 063/23.19.61 ou consulter le site www.idelux-aive.be.

*
* *

***En matière de vie associative et convivialité des villages***

- Le projet de construction d'une **nouvelle maison de village à Beffe** a été présenté à la population, à la Commission de développement rural et aux pouvoirs subsidiants. La demande de permis d'urbanisme a été introduite auprès de la Région wallonne. A ce stade, le projet est estimé à +/- 420.000 €. Un subside de 242.000 € est alloué par la Région dans le cadre du PCDR. Notons que l'ancienne maison de village sera mise en vente dans le courant de l'année 2020. Une modification a été apportée au projet à la suite de la présentation à l'Urbanisme et aux pouvoirs subsidiants : l'obligation d'implanter le bâtiment en mitoyenneté et de poser un bardage en bois en lieu et place d'un bardage en ardoise jugé trop fragile pour un bâtiment fréquenté par le public.







*
* *

- **La Commune a acquis un terrain situé au-dessus de l'église de Marcourt**, au prix de 37.000 €. Ce terrain idéalement situé permettra d'aménager un petit parking. Celui-ci sera notamment bien utile pour les personnes qui se rendent à l'église ou au cimetière. Nous étudierons la possibilité d'aménager une petite pelouse de dispersion au fond du terrain. Le chemin situé autour du cimetière pourra également être remis en valeur.




- **La Commune va acquérir un bâtiment situé à Magoster** à l'arrière de la chapelle octogonale, pour le prix de 72.000 €. L'objectif est d'y aménager un lieu de convivialité pour les habitants et de mettre en valeur les abords de la chapelle. Le propriétaire occupera encore les lieux pendant l'année 2020. Ce délai nous permettra d'organiser des rencontres avec les villageois afin de définir le projet à réaliser.



*
* *

De nombreux autres projets et actions sont menés dans notre Commune, vous aurez l'occasion d'en découvrir un aperçu dans les pages de ce bulletin.

Notons que l'action communale et le service public, c'est aussi le travail effectué au quotidien par l'ensemble des services de la Commune et du CPAS, par les écoles, le DNF, la police, … Ce travail discret mais essentiel qui améliore la vie de tous. En cette fin d'année, je souhaite remercier sincèrement l'ensemble des collaborateurs qui font ainsi fonctionner notre Commune.

Je vous souhaite, à toutes et à tous, de très belles fêtes de fin d'année.

*Cédric LERUSSE*



# Le mot du 1er Echevin

Travaux, Sécurité routière, Energie

Il m'est particulièrement agréable de vous informer que la commune de Rendeux s'est vu décerner deux distinctions dans le cadre du challenge 2019 *« Luxembourg, province propre et fleurie »*, couronnant ainsi le travail réalisé par le service des espaces verts.






La première concerne le *prix 2019 de la propreté*. Un seul village à travers la province se voit attribuer cet honneur ! C'est le village de Rendeux-Haut qui a été choisi par un jury indépendant d'experts qui arpentent les villages luxembourgeois.

Cette récompense, nous la devons très largement à Olivier Sauvage. Nous sommes unanimes pour reconnaître son dévouement infatigable pour nous offrir une commune propre. Qui ne l'a pas vu au détour d'une route, quelle que soit la météo, enlever les détritus abandonnés par des personnes peu scrupuleuses ? Un énorme merci à toi, Olivier !

La seconde distinction concerne les villages fleuris : dans la catégorie « villages », Rendeux se voit décerner la plus haute distinction avec 4 fleurs, rejoignant ainsi le Royal Syndicat d'Initiative de Marcourt-Beffe, également récompensé pour ses embellissements à Marcourt.






Passons maintenant en revue, un éventail illustré de travaux qui ont été réalisés depuis la dernière parution.




Nettoyage des filets d'eau




Entretien des accotements (taille de haies)




Réfection de grille d'avaloir endommagée (Gênes)

Fin des travaux d'aménagement du cimetière de Rendeux-Bas



Vue générale



Cavurnes



Aire de dispersion



Columbarium

Transformation en cours de la chapelle de Waharday, en salle de village











Embellissement du nouvel immeuble communal à Chéoux (anciennement immeuble Widart)





Remplacement des châssis et vitrages vandalisés et dégradés à l'église de Rendeux-Haut



Installation de range-vélos
(Administration communale).



Installation de range-vélos
(Espace Marie Schérès)





Pose de la fibre optique à l'école, aux cuisines du CPAS et aux garages communaux



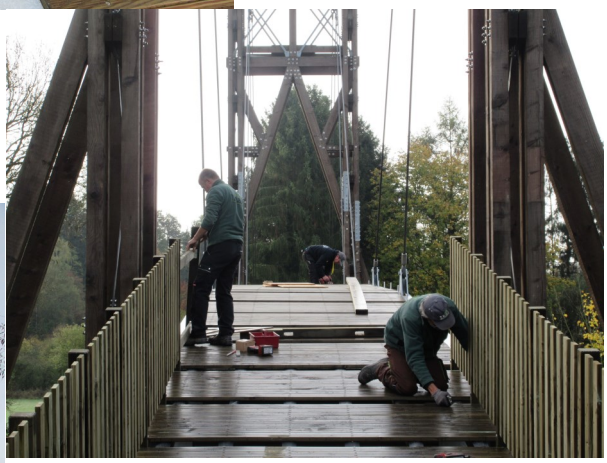


Marquage de la cour de récréation avec un code couleurs ludique (en plus de la restauration du revêtement de la salle de gymnastique)











Rénovation de la passerelle cyclo-pédestre à Ronzon (traitement anti fongique des tours, remplacement complet du tablier et des rambardes)





Equipement des salles de l'Espace Marie Schérès

Toutes ces réalisations sont menées grâce aux compétences des agents du service travaux.

En matière d'énergie, il y a lieu de retenir que la décision prise sous l'ancienne législature de procéder à l'élaboration d'un Plan d'Actions en faveur de l'Energie Durable et du Climat (PAEDC) continue de progresser. En effet, le conseil communal a entériné ce 19 novembre 2019, le projet de PAEDC, c'est-à-dire le catalogue de mesures possibles à entreprendre pour réduire nos émissions de gaz carbonique à l'origine du réchauffement climatique. L'étape suivante consistera à identifier parmi ces mesures possibles, celles qui pourraient être mises en œuvre dans notre commune. Désireux d'amplifier la dynamique entamée, le collège communal (Bourgmestre et Echevins) a décidé de dégager un mi-temps dès le printemps prochain, pour s'occuper de cette thématique au quotidien.

Un grand merci aux membres du comité de pilotage pour leur implication dans cet important projet.

En cette période de Fêtes de fin d'année, je vous adresse mes meilleurs vœux à toutes et à tous, avec une pensée toute particulière à nos agents en incapacité maladie, auxquels j'adresse mes vœux de prompt rétablissement.

*Benoît TRICOT*



# Le mot de la 2ème Echevine

Enseignement, petite enfance, culture, tourisme, état-civil, communication.

L'exposition « Hors des clichés battus » vient de fermer ses portes à l'espace Marie Schérès. Durant 3 semaines, le public a eu l'occasion d'admirer les photos et de discuter avec les artistes locaux : Fred Arnould, Joseph Nihon, Lucien Fransolet, Alain Marcus et Thibaut Thirion. L'organisation générale fut orchestrée par la Coordinatrice Culturelle, Emilie Capelle. Bien plus qu'une simple exposition, des animations pour les écoles, une conférence sur les rapaces nocturnes et plusieurs balades nature étaient au programme. Merci à nos 5 photographes pour leur talent et le temps consacré et merci à Fred Arnould, sans qui cette exposition n'aurait pas vu le jour.

Vous avez un projet ou une idée à vocation culturelle, mais vous ne savez pas quelle démarche suivre ? Pour un conseil, un carnet d'adresses ou simplement pour en discuter, contacter la Coordinatrice culturelle Emilie Capelle : emilie.capelle@marche.be

*
* *

Vous cherchez un local pour l'organisation d'une manifestation culturelle ou sportive :

- **L'ancien presbytère de Marcourt**
  Contact et disponibilités :
  RSI Marcourt-Beffe - info@marcourt-beffe.be - 084/47.77.91

- **La salle annexe à l'étage de l'Espace Schérès à Rendeux-Haut**
  Contact et disponibilités :
  Alain Laffineur - alain.laffineur@rendeux.be - 084/47.71.69



*
* *

Plusieurs activités se déroulent à l'ancien Presbytère de Marcourt. Elles sont ouvertes au public. N'hésitez pas à prendre contact avec les responsables.

| **Cours** | **Animateur personne de contact** | **Tél** | **Jours heures** |
|---|---|---|---|
| **Aquarelle** | Angélique Verleyen | 0479/62 52 57 | Dernier vendredi du mois<br>9h à 15h30 |
| **Atelier libre Peinture dentelle, scrapbooking** | Nicole Moureau | 084/46 79 56 | Tous les lundis après-midi<br>14h à 16h |
| **Rencontres entre musiciens Jam** | Louis Thibaut<br>Kesteloot Benjamin | 0493/73 54 68<br>0488/96 88 16 | 2 vendredis par mois à 20h30 |
| **Atelier Terre céramique** | Anne Paquay | 0478/75 32 27 | -2 samedis par mois pour enfants de 9h à 12h et pour adultes de 14h à 17h<br>-Tous les lundis pour adultes de 19h à 22h |
| **Stage développement personnel** | Ludovic Ferrara | 0033/783 13 49 53 | 11 et 12/04/2020<br>9h à 18h |

# Quelques photos des dernières activités de la commune













*Exposition photos, boîte à livres à Beffe, journée champignons à Marcourt, convoi du souvenir à Beffe, Messe de Saint-Hubert à Saint-Thibaut, journée de la mobilité à Marcourt, Halloween à Marcourt, Halloween à Chéoux*

N'hésitez pas à nous envoyer quelques photos de vos manifestations afin de les diffuser dans le bulletin communal.



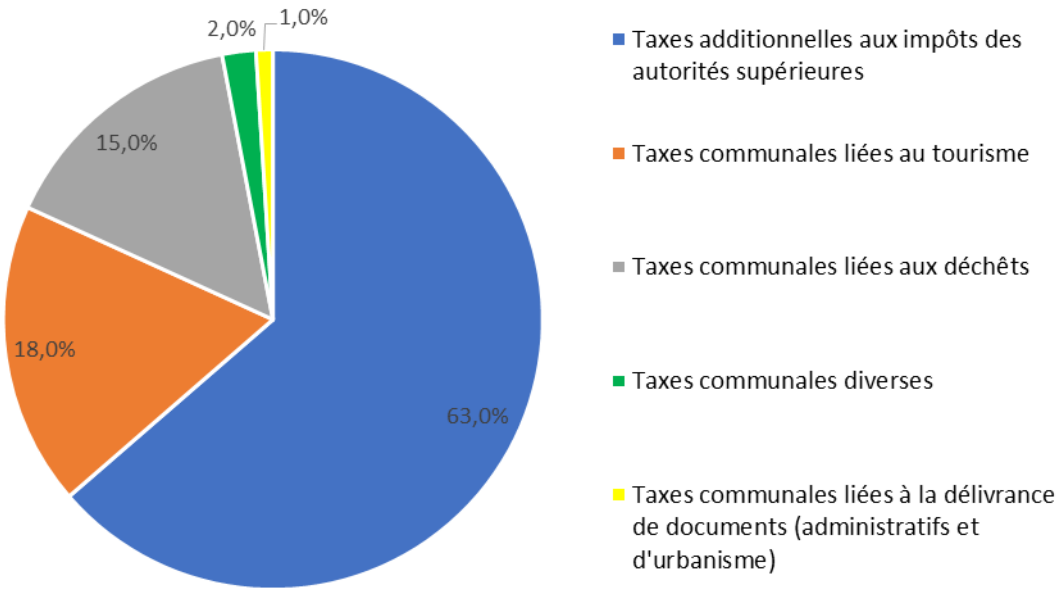
# Le mot du 3ème Echevin

Finances, forêts, agriculture, sports.

## Finances - les taxes à Rendeux.

Les recettes liées aux taxes sont très importantes pour financer le fonctionnement de notre commune. Au compte 2018, elles se sont élevées à un total de 2.453.189€ soit 48,7% des recettes ordinaires.
Les règlements relatifs à ces impôts et redevances ont été votés, à l'unanimité, lors des conseils communaux d'octobre et de novembre 2019. Au vu de l'importance de cette matière, il me semblait important de vous faire un résumé des principales taxes appliquées à Rendeux.

Tout d'abord, il faut noter que celles-ci peuvent être catégorisées comme suit :




### Les taxes additionnelles aux impôts des autorités supérieures (état, régions ou provinces).

Celles-ci sont prélevées avec l'impôt principal. La quote-part revenant aux communes leur est reversée par la suite. Au compte 2018, elles ont représenté 63% des recettes liées aux taxes pour un total de 1.554.014€.

Le conseil communal est compétent pour fixer le montant de ces additionnels avec un plafond conseillé par la circulaire budgétaire applicable aux communes de la Région Wallonne.

Situation sur notre commune :

- Additionnels au précompte immobilier : 7,7% contre un taux maximum recommandé de 8,8%
- Additionnels à l'impôt des personnes physiques : 2.570 centimes contre un taux maximal recommandé de 2.600 centimes

Ces taux sont identiques aux années précédentes.

## Les taxes communales liées au tourisme

- **Les taxes sur les secondes résidences :**

Actuellement, cette taxe est fixée à un montant forfaitaire de 500€ par seconde résidence qui existe au 1er janvier de l'exercice d'imposition. Cela a représenté des recettes de 394.000€ au compte 2018.

Pour les exercices d'imposition 2020 à 2025, le conseil communal a décidé d'augmenter ce forfait à ***600€ par seconde résidence***.

Cette augmentation s'explique par une volonté de se rapprocher des taux pratiqués par les communes limitrophes (moyenne de 602€ en 2019). Par ailleurs, cela devrait permettre de générer des rentrées supplémentaires de l'ordre de 78.800€/an ce qui permettra de compenser légèrement la diminution du prix de vente des bois sur pieds (scolytes).

Notons que le forfait maximal recommandé par la circulaire budgétaire est de 640€ par seconde résidence.

- **Les taxes sur les séjours et sur les terrains de camping :**

Actuellement, la taxe de séjour consiste en un montant de 0,40€ par nuit et par personne de 12 ans et plus. Chaque année, le gestionnaire de l'hébergement touristique doit donc effectuer une déclaration du nombre de nuits qui ont été passées dans son établissement durant l'année.

Ces recettes ont représenté un montant de 24.343€ au compte 2018.

Pour l'exercice d'imposition 2020, le conseil communal a décidé de modifier la taxe de séjour. Celle-ci consistera dorénavant en un ***forfait de 40€ par personne selon le nombre et la capacité de lits que contient l'hébergement***. Cela, au 1er janvier de l'exercice d'imposition. Cette taxe est valable pour :

⇒ Les gîtes
⇒ Les hôtels
⇒ Les chambres d'hôte ou pensions de famille ;
⇒ Les meublés touristiques ;
⇒ Les villas, immeubles ou appartements

Un exemple permettra de mieux comprendre. Prenons le cas d'un gîte de 2 chambres avec un lit double et une chambre avec un lit simple (soit une capacité de 5 personnes au total) :

| Hypothèses | Ancien règlement (0,40€ /nuit / personne) | Nouveau règlement (40€ / personne) |
|---|---|---|
| Toutes les chambres sont louées 100 fois/an | 200€ (5*100*0,40) | 200€ (5*40) |
| Toutes les chambres sont louées 200 fois/an | 400€ (5*200*0,40) | 200€ (5*40) |
| Toutes les chambres sont louées 50 fois/ an | 100€ (5*50*0,40) | 200€ (5*40) |

Cette modification n'est donc **pas une augmentation** de la taxe mais bien une **simplification de la procédure** pour l'administration communale et pour le gestionnaire de l'établissement**.**

Quant au montant de 40€, il a été défini en tenant compte d'une occupation annuelle moyenne de 100 nuits par lit. Notons que ce forfait est inférieur à la moyenne actuelle des communes limitrophes (51€/personne) et au montant maximal recommandé par la circulaire budgétaire (160€/an/lit). **Notre volonté n'est donc pas de pénaliser les opérateurs touristiques de notre commune.**

Notons que pour les campings, il n'y a pas de changement. La taxe consistait déjà en un forfait de 75€/ emplacement. Ce montant n'a pas été modifié. Cette taxe a représenté des recettes pour 31.200€ au compte 2018.

## Les taxes communales sur les déchets

Pour l'année 2020, le conseil communal a décidé de ne pas modifier cette taxe qui est composée :

- D'une partie forfaitaire. Il s'agit ici d'un montant annuel défini en fonction de l'usager (taille du ménage, domicilié sur la commune ou non, …).

- D'une partie variable en fonction de la quantité de déchets produite. Il s'agit ici du prix appliqué à la vente des sacs et d'un montant lié à l'utilisation de conteneurs.

Notons que la commune ne peut pas fixer ces montants librement. En effet, elle a l'obligation de répercuter directement sur les usagers les coûts de gestion des déchets résultant de l'activité usuelle de ceux-ci (coût vérité). Cela, à concurrence de 95 % minimum et de 110 % maximum. En d'autres termes, les recettes de ces taxes doivent permettre de financer la collecte et le traitement des déchets.

Concernant les services octroyés aux usagers on notera entre autres :
⇒ La collecte hebdomadaire en porte à porte
⇒ La distribution de sacs gratuits (nombre défini en fonction du type d'usager)
⇒ La ristourne relative à la fréquentation du parc à conteneur (20€ par an et par ménages)
⇒ La collecte des plastiques agricoles 2 fois par an
⇒ La collecte des encombrants à domicile 2 fois par an
⇒ La collecte des cartons à domicile 6 fois par an
⇒ Le service Recy+ : prise en charge à domicile de déchets destinés au parc à conteneurs pour certains ménages (PMR, personnes invalides, …)
Ceux-ci sont compris dans cette taxe.

Voici ce qui clôture cet article dédié aux taxes appliquées à Rendeux. Si vous souhaitez avoir plus de détails, vous pouvez consulter les différents règlements sur le site de notre commune (https://www.rendeux.be/ma-commune/services-communaux/taxes-reglements-et-reglements) ou prendre directement contact avec moi (0479/02.15.64).

Dans le prochain bulletin communal je détaillerai le budget 2020 et j'expliquerai comment sont utilisées l'ensemble des recettes communales.

*
* *

**En matière de sport :**

La salle de gym de l'école communale s'est vue dotée d'un **nouveau revêtement** de sol et de **nouvelles lignes**.





Au-delà des enfants qui pourront en bénéficier durant leur cours de d'éducation physique, ces travaux permettront également aux différents clubs sportifs qui occupent la salle (badminton, ping-pong, …) de pratiquer leur sport dans de bonnes conditions.

*
* *

Cette année, deux sessions de « ***Je Cours pour ma forme*** » ont été organisées.

Il s'agit d'un programme qui s'adresse à tous et qui permet de réapprendre progressivement à courir dans une ambiance conviviale. L'objectif étant, pour les débutants, d'arriver à parcourir 5 km en courant au terme des 12 semaines d'entraînement.

Trois groupes (0-5km, 5-7km et 5-10km), encadrés par des coachs, sont organisés ce qui permet de courir à son rythme.

Chaque session se clôture par un repas convivial.



*Photo : repas de clôture de la session de printemps.*

Je tiens particulièrement à féliciter les participants pour leur persévérance et à remercier les coachs sans qui cela ne serait pas possible (Laurent Crowin, Daniel Simon, Delphine Batta, Sylvie Marchal et Léon Pierrard).

Pour plus de renseignements, contactez Laurent CROWIN au 0489/51.22.33 ou par mail : jcpmfrendeux@gmail.com .

*
* *

Je profite également de cet article pour vous souhaiter à toutes et à tous de passer d'excellentes fêtes de fin d'année et d'entamer avec beaucoup d'optimisme l'année 2020.

*Louis-Philippe COLLIN.*

# Population - Etat-Civil

| ENTREES | | SORTIES | |
|---|---|---|---|
| **Hommes** | **Femmes** | **Hommes** | **Femmes** |
| **30** | **17** | **12** | **17** |
| ETRANGERS | | ETRANGERS | |
| **85** | **13** | **22** | **6** |
| TOTAL | | TOTAL | |
| **115** | **30** | **34** | **23** |

## NAISSANCES

| | | | |
|---|---|---|---|
| 29/07/2019 | **MORSA-RENMANS Mathilde** | Fille de MORSA Cédric et -RENMANS Stéphanie | Beffe |
| 08/08/2019 | **HEBRANT Yanis** | Fils de Jefferson et MAQUET Eline | Rendeux-Bas |
| 17/08/2019 | **CANNOOT Léonore** | Fille de Maarten et ZEGERS Katrien | Chéoux |
| 28/08/2019 | **BASTOGNE Camille** | Fille de Philippe et WASNAIRE Jennifer | Warisy |
| 30/08/2019 | **DEFRESNE Victoria** | Fille de Jean-Pierre et MAQUET Laurie | Gênes |
| 26/09/2019 | **GILLET Sacha** | Fils de Didier et GOFFINON Amélie | Rendeux-Haut |
| 28/09/2019 | **FLOHIMONT Leity** | Fille de Sébastien et DHEUR Eloïse | Racelle |
| 13/10/2019 | **MOSMANS Hope** | Fille de Yannick et COGEN Katia | Magoster |
| 19/10/2019 | **LEGRAND Arthur** | Fils de Boris et LOBET Catherine | Marcouray |
| 19/10/2019 | **LEGRAND Basile** | Fils de Boris et LOBET Catherine | Marcouray |
| 22/10/2019 | **KENLER Liam** | Fils de Bruno et ROBERT Elise | Vecpré |
| 02/11/2019 | **NIBUS FRANÇOIS Julia** | Fille de NIBUS Loïc et FRANÇOIS Aurélie | Rendeux-Bas |

## MARIAGES

| | | |
|---|---|---|
| **16/11/2019** | **PAILHE Sullyvan et WATHELET Loriane** | **Rendeux-Bas** |

## DECES

| | | | |
|---|---|---|---|
| **VAN GOETHEM Beatrix** | 19/07/1955 | 10/10/2019 | Rendeux-Haut |
| **GERARD Anne** | 05/03/1936 | 03/11/2019 | Trinal |
| **ROUFFIGNON Louis** | 19/01/1928 | 04/11/2019 | Marcourt |
| **LAMBERT Thierry** | 31/12/1956 | 08/11/2019 | La Boverie |
| **REGITTNIG Brunhilde** | 05/12/1932 | 17/11/2019 | Magoster |
| **CORNET Anette** | 18/12/1949 | 23/11/2019 | Nohaipré |
| **VAN EESTER Guido** | 06/09/1953 | 26/11/2019 | Ronzon |
| **POIRRIER Raymond** | 06/12/1934 | 30/11/2019 | Chéoux |



# Le mot de la Présidente du CPAS

Santé, ainés et affaires sociales

## EXCURSION DES AINES – 12 SEPTEMBRE 2019



L'excursion des Ainés s'est déroulée le jeudi 12 septembre 2019 avec un programme intéressant.

Dès 7 heures, sous un fin crachin, nous avons pris la direction de Courrière, où les participants ont pu déguster un petit déjeuner bien copieux à la Pâtisserie PIERSON avant de se diriger vers Marcinelle et le Bois du Cazier, nous rappelant la catastrophe du 8 août 1956, où 262 victimes originaires de 12 pays différents, dont une majorité d'Italiens, ont péri dans la tragédie minière. Ce lieu, ancien charbonnage, inscrit au Patrimoine de l'Unesco en 2012 ne peut nous inspirer que du respect et émotion au vu des vidéos qui nous ont été présentées et des récits des guides. Au programme également, la visite du musée de l'Industrie et du Verre.









Il est déjà 11h30, et il est temps de rejoindre «  La cafétéria  » à Marchienne-au-Pont, où un excellent repas a été servi à notre groupe. Un petit bémol, l'accès un peu difficile à la salle du restaurant pour les personnes à mobilité réduite . Dans ce cas, la solidarité s'organise et ceci est vite oublié …

Sans plus tarder, nous prenons la direction de Charleroi, pour une visite guidée de l'imposant Hôtel de Ville et ses nombreux géants dans le hall d'entrée principale, chacun représentant une partie de l'histoire de la ville. Le temps assez ensoleillé nous permet de flâner sur la place pour certains et pour d'autres de visiter la Basilique St Christophe et sa somptueuse mosaïque. Pour les plus curieux, le guide nous montrera les belles maisons art nouveau.

Il est déjà temps de se regrouper et de penser au retour vers Rendeux après une journée bien remplie. Merci à tous les participants et accompagnants, à l'autocariste de la firme Toussaint et à notre photographe Martine Gatellier.

Rendez-vous en 2020 pour une nouvelle découverte.

*Lucienne DETHIER.*

## Le CPAS vend 5 terrains à bâtir à Ronzon




Par décision du Conseil de l'Action Sociale du 7 mars 2019, les conditions de vente des terrains à bâtir à Ronzon ont été fixées tenant compte de l'équipement du lotissement en eau, électricité, éclairage public et de la situation – proximité des services, commerces, mobilité et vues imprenables sur l'Ourthe, le ravel et la forêt.

**CONDITIONS GENERALES**

De vendre de gré à gré les cinq parcelles à bâtir formant le lotissement « C.P.A.S. « à RONZON, cadastré Rendeux 1ère division section C n° 260F, 261R, 261S, 266H, 267C, 268G d'une superficie bâtissable de 52 a 46 ca.

Le lot 6 situé en zone agricole d'une superficie de 22 a 56 ca restera propriété du CPAS et servira d'accès piétons au « Ravel » pour les futurs propriétaires des lots à bâtir.

De fixer le prix de vente du terrain à bâtir au prix de 45,00 euros/m2

De préciser que les frais inhérents à toute vente seront à charge des acquéreurs.

**CONDITIONS PARTICULIERES**

Les conditions particulières énoncées ci-après font partie de la présente délibération et seront respectées :

- L'acquéreur déclare qu'il ne possède pas en totalité et en pleine propriété, à la date d'acquisition d'autre immeuble bâti pouvant servir à l'habitation.

- L'acquéreur s'engage, tant pour lui, que pour ses ayants-droits à tous titres :

  - A construire sur le bien présentement acquis une maison d'habitation (maçonnerie et toiture) dans un délai de cinq ans à dater de la date d'acquisition.
    En cas de non -respect de cette obligation de construire, la vente sera résolue de plein droit et le CPAS ne sera tenu qu'au remboursement des 80% du prix d'acquisition, sans qu'il puisse être réclamé d'intérêts. Tous les frais éventuels de rétrocession au profit du CPAS seront à charge de l'acquéreur défaillant.
  - A habiter à titre principal, la maison construite dans un délai de six ans prenant cours à la date de l'acquisition et de poursuivre cette habitation pendant une durée ininterrompue de cinq ans au moins. En cas de non-respect de cette obligation d'habitation principale, sauf en cas de force majeure dont

question ci-dessous, le prix sera revu et porté à 50 euros le mètre carré (50 euros/m2) majoré des intérêts au taux de 1% par mois de retard sur la différence de prix à la date de remboursement.

- A respecter les prescriptions urbanistiques ainsi que les règles urbanistiques générales et particulières en vigueur dans la commune et applicables au bien vendu.
- A respecter les matériaux à mettre en œuvre, les conditions et prescriptions prévues aux permis d'urbanisation et d'urbanisme.

Le conseil de l'action sociale appréciera le bien fondé des motifs évoqués par l'acquéreur pour ne pas remplir ses obligations en cas de force majeure.

***Cas de force majeure***

En cas de force majeure, décès, perte d'emploi, obligation de quitter la région au-delà de 80 kilomètres ou la Belgique pour des raisons professionnelles dûment justifiées, toute situation indépendante de la volonté de l'acquéreur, agrandissement de la famille, etc… l'acquéreur pourra être autorisé à céder ou à donner à bail le loyer, de superficie ou d'emphytéose, avant l'expiration du délai précisé aux point a et b, l'immeuble qu'il a acquis moyennant accord préalable et écrit du conseil de l'action sociale et aux conditions exigées par celui-ci.

L'acquéreur s'engage à fournir au conseil de l'action sociale tous les éléments de preuve, admissible dans un débat en justice qu'il jugera nécessaire.

L'acquéreur informera le conseil de l'action sociale de son intention de vendre ou de donner à bail l'immeuble objet des présentes. Cette information devra être notifiée par lettre recommandée trois mois avant l'opération projetée. Le conseil de l'action sociale disposera de ce délai pour justifier de son éventuel refus. Au-delà de ce délai, l'accord du conseil de l'action sociale est tacitement reconnu.

La copie du bail, de l'acte sous seing-privé dûment enregistré, ou de l'acte authentique de transfert de propriété seront délivrés au conseil de l'action sociale dans le mois de la signature de convention dont il est question.

L'acquéreur s'engage à vendre ou à donner l'immeuble à bail uniquement à des personnes remplissant intégralement les conditions déterminées par le conseil de l'action sociale.

**COMMUNE DE RENDEUX - 1ère division**
**Section C - Parcelles cadastées 260 F, 261 S, 261 R, et 267 C**



# CCCA

## Le Conseil consultatif communal des Aînés à votre écoute






Aux personnes de plus de 55 ans

Le Conseil consultatif communal des Aînés (CCCA) de Rendeux, qui est un organe destiné à développer les activités sociales et citoyennes des personnes de plus de 55 ans, vient d'être renouvelé pour la durée du mandat communal, c'est-à-dire, jusqu'en 2024.

Une première action du CCCA sera de vous communiquer prochainement un aide-mémoire qui reprend un éventail des différents services mis à votre dispositions. Nous vous invitons à conserver ce document qui pourra peut-être un jour vous être utile.

Ensuite, le CCCA vous consultera pour connaître vos souhaits pour améliorer votre confort de vie dans la commune et il tentera d'y répondre dans la mesure de ses possibilités.

Vous trouverez, ci-dessous, les noms des membres du CCCA qui se tiennent à votre écoute pour vous venir en aide. N'hésitez pas à les aborder.

*Alain PURNODE, Président.*

1. **ALIE** Théo, trésorier - rue Saint-Donat, 4 , 6987 Devantave 084/477466
2. **CAVALLERI** José - rue Emile Dupont, 18, 6987 Rendeux 084/478094 0471/797011
3. **DEWONCK** Geneviève, secrétaire - rue de l'Eglise, 55, 6987 Beffe 0474/475884
4. **DISTEXHE** Marie-Jeanne - rue du Douaire, 3, 6987 Marcourt 084/477345 0496/255161
5. **HAMOIR** Jean-Marie - route de Marche, 12, 6987 Rendeux 0477/957314
6. **MELLEKER** Liliane - route d'Amonines, 1, 6987 Magoster 084/477667
7. **PONCIN** Marie-Thérèse - rue Saint-Brice, 6987 Hodister 084/477044
8. **PURNODE** Alain, Président - route d'Amonines, 2, 6987 Magoster 084/477052
9. **VANDENKERCHOVE** Joël, vice-président - Haie du feu, 6B, 6987 Hodister 084/378110 0476/441098
10. **VERBRUGGHE** Liliane - rue Emile Dupont, 18, 6987 Rendeux 084/478094 0476/083095
11. **WILMOTTE** Marcel - route d'Amonines, 1, 6987 Magoster 084/477667

Membre de droit
**DETHIER** Lucienne, présidente CPAS, rue Lavaux, 17, 6987 Chéoux 0472/754620

## Appel à des volontaires bénévoles

Le Conseil consultatif des Aînés (CCCA) de Rendeux souhaite renforcer les liens de solidarité entre les aînés. Un des moyens est d'établir des contacts sociaux avec les personnes esseulées qui le souhaitent dans le respect de leur vie privée.

Pour y réussir, le CCCA espère reconstituer une équipe dynamique de volontaires bénévoles qui rendraient des visites de courtoisie aux personnes âgées isolées.

Afin d'aider ces volontaires à remplir au mieux cette assistance, une formation ( +/- 4 jours) enrichissante et altruiste dispensera des conseils pratiques pour faciliter la communication avec les personnes isolées. Il s'agit bien en l'occurrence d'une présence d'écoute, de préférence au moins une fois par mois, mais pas de services à rendre.

Si vous souhaitez et nous l'espérons, participer à cette action de solidarité en faveur des Rendeusiennes et des Rendeusiens, nous vous invitons à prendre contact avec Madame Lucienne DETHIER, présidente du CPAS de Rendeux, tél. 0472/75.46.20 ou auprès d'un membre du CCCA.

Nous remercions déjà chaleureusement toutes les personnes qui adhéreront à cette initiative ouverte à toutes et tous qui tentent à sortir de leur isolement les personnes âgées qui vivent à nos côtés.

*Alain PURNODE, Président*

# Job étudiant

## Accueil extrascolaire « Les Mercredis-Découvertes »

L'Administration communale de Rendeux est à la recherche d'un(e) étudiant(e) pour travailler les mercredis après-midi à l'accueil extrascolaire «Les Mercredis-Découvertes ».

**Infos pratiques :**
Étudiant : minimum 16 ans.
Être disponible tous les mercredis hors congés scolaires.
Engagement immédiat.
Le brevet d'animateur est un +.
Prise en charge des enfants de 2.5 à 12 ans inscrits aux mercredis-découvertes (accueil extrascolaire du mercredi après-midi).
Lieu de travail : école communale de Rendeux.
Horaire : de 13h00 à 17h00.

**Candidature :**
Envoyer sa candidature à l'Administration communale (rue de Hotton n°1 – 6987 RENDEUX) :
- CV et lettre de motivation.
- Certificat de bonne vie et mœurs type 2.

Infos complémentaires :
Amrapali Lambermont
Tel : 084/370.193 (matin) - 084/370.174 (l'après-midi)
Mail : *amrapali.lambermont@rendeux.be*

# Divers

## Soins de santé et fin de vie : comment s'assurer que nos choix soient respectés ?

Même si nous préférons ne pas y penser, un jour ou l'autre, nous risquons d'être confrontés à un accident grave et serons quoi qu'il arrive confrontés à la maladie ou à la mort, que ce soit la nôtre ou celle d'un proche.

Quand cela nous arrive, nous avons le droit d'être informés sur notre maladie et sur les traitements qui nous sont proposés par les médecins. Nous avons aussi le droit de refuser des traitements qui nous paraitraient excessifs (acharnement thérapeutique).

Malheureusement, il arrive parfois que la maladie, l'accident que nous avons eu,… ne nous permettent plus de nous exprimer sur ce que nous souhaitons et que nos proches doivent le faire pour nous. Il en va de même quant à nos dernières volontés (don d'organes, sépultures, obsèques).

**Pour que nos volontés soient connues et respectées avant qu'il ne soit trop tard**, il y a une solution encore trop méconnue : les **déclarations anticipées** en matière de soins de santé et de fin de vie. Elles sont nombreuses et permettent de mettre par écrit nos choix afin que nos proches ou les médecins sachent quoi faire le moment venu.

### *Désigner une personne de confiance, un mandataire*

Depuis 2002, nos droits en tant que patient sont définis par une loi et nous permettent de : *bénéficier d'une prestation de soins de qualité, choisir librement notre praticien, être informé sur notre état de santé, consentir librement à la prestation de soins, savoir si notre praticien est assuré et autorisé à exercer sa profession, pouvoir compter sur un dossier tenu à jour, pouvoir le consulter et en obtenir une copie, être assuré de la protection de notre vie privée, pouvoir introduire une plainte auprès d'un service de médiation.*

Pour vous assister, vous pouvez désigner une personne de confiance. Vous pouvez aussi vous faire représenter dans le cas où vous seriez incapable d'exercer ces droits en désignant un mandataire.

### *Refuser l'acharnement thérapeutique, donner une limite aux soins palliatifs*

Par cette déclaration, vous vous opposez à des soins qui prolongeront votre vie mais dont vous ne voulez pas (sonde gastrique, réanimation en cas d'AVC…). Attention : les actes de soins refusés doivent être énoncés de manière précise. Il est donc nécessaire de compléter cette déclaration avec l'aide de votre médecin.

### *Déclaration d'acceptation ou de refus de don d'organes*

En principe, chaque Belge est considéré comme un **donneur potentiel d'organes** à moins d'avoir rempli et conservé un document officiel qui s'y oppose. Pour manifester votre refus ou être donneur de manière explicite, un formulaire est à compléter et à remettre au service population de votre commune.

### *Déclaration anticipée d'euthanasie*

La déclaration anticipée d'euthanasie est un document écrit par lequel vous, en tant que personne majeure ou mineure émancipée capable, autorisez un médecin à pratiquer une euthanasie dans le cas où vous ne seriez plus capable de la demander, par exemple si vous êtes dans un coma irréversible, et dans les conditions fixées par la loi. Le document daté et signé doit être réalisé en présence de deux témoins majeurs. La déclaration peut être enregistrée auprès de votre commune. Elle doit être renouvelée tous les 5 ans.

***Enregistrement des dernières volontés (sépultures et obsèques)***

Pour être certain que nos dernières volontés soient respectées. Cette déclaration à remettre à votre commune concerne l'inhumation ou la crémation, le cimetière choisi, le rite funéraire ou culte…

***Don du corps à la science***

Pour léguer votre corps à la science, il faut enregistrer votre décision de votre vivant. Vous pouvez faire vous-même une déclaration de volonté signée ou bien télécharger un formulaire sur le site de l'université de votre choix. En échange, l'établissement vous fournit un reçu à conserver avec votre carte d'identité.

**Dans tous les cas, parlez-en à votre médecin, une personne de confiance et à vos proches !**

**Une campagne d'information large**

Pour mieux faire connaitre ces déclarations anticipées, la Commission des aînés de la Plateforme de concertation en santé mentale de la Province de Luxembourg a lancé une campagne de sensibilisation sur toute la province.
La campagne vise à :

- **Briser le tabou autour de la fin de vie** en invitant tout le monde à en discuter avec ses proches ou son médecin et à faire connaitre ses choix.
- **Donner des informations précises** sur les droits et les formalités à rédiger en matière de fin de vie et de soins de santé
- Renvoyer **les personnes vers les services et les professionnels à même de les aider dans leurs démarches (communes, médecins, entrepreneurs de pompes funèbres…)**
- Rappeler aux communes, aux médecins… **le rôle important qu'ils tiennent dans la transmission d'informations** sur les déclarations anticipées

La campagne se décline sous différents outils :

- Une brochure explicative sur les différentes déclarations anticipé
- Un dossier rassemblant des modèles de formulaires se rapportant aux déclarations anticipées
- Des affiches présentant des personnes aux profils variés : homme ou femme, jeune ou moins jeune… Autant de visages déterminés, souriants, qui dédramatisent la thématique. Chaque portrait est accompagné d'une phrase disant pourquoi il est important de rédiger ses déclarations anticipées. Un hashtag permet de poursuivre le dialogue au-delà de la campagne.
- Un flyer reprenant les visuels de la campagne et fournissant les informations utiles de manière très brève

Tous les outils sont téléchargeables sur le site www.cal-luxembourg.be et disponibles sur simple demande auprès du CAL/Luxembourg ASBL, membre de la Commission des Aînés.

**CAL/Luxembourg ASBL**
Rue de l'ancienne Gare 2
6800 Libramont
061 22 50 60
courrier@cal-luxembourg.be

**Plateforme de concertation en santé mentale**
Rue des Ardoisières 100
6880 Bertrix
061 22 17 41
coordination@plateformepsylux.be
www.plateformepsylux.be

# Petit marché des producteurs locaux : rencontres

## La chèvrerie Méli-Mélo - Sidonie et Raphaël - Stéphanie et François-Xaxier



Sidonie, 32 ans et Raphaël, 27 ans ont repris pour quelques mois, la chèvrerie Méli-Mélo située à Beffe. Les propriétaires, Stéphanie et François-Xavier, partis en voyage de longue durée, ont publié une annonce proposant de les remplacer.

Ni Sidonie, ni Raphaël ne sont issus d'une famille d'agriculteurs. Ils viennent de la ville. C'est en voyant l'annonce qu'ils ont eu envie de se lancer dans l'aventure. Essayer de vivre la vie d'un agriculteur pendant 6 mois et peut-être se lancer à leur tour dans la production locale par après.

Ce qu'ils aiment dans ce projet agricole, c'est de tout faire de A à Z. Ils partent du lait, produisent le fromage et le vendent. Ils apprécient également de travailler à l'extérieur, dans la nature. C'est un travail qui a du sens au quotidien pour eux.

Ils ont répondu à ma question : On entend souvent dire que « Le bio, le local, c'est cher ! », qu'avez-vous envie de répondre à cela ?

- *Le prix correspond au temps et au travail pour réaliser des produits de qualité. « Venez goûter un de nos fromages et on en reparle après. » Ce sont plutôt les prix de la grande distribution qui sont au rabais. On ne se rend pas toujours compte du temps, de l'espace et de la dureté du travail que demande la production locale. « Allez travailler dans une ferme, voyez par vous-mêmes ce que cela implique. »*
- *Ce type de production se fait nécessairement à petite échelle. Il y a également plus de risques de pertes. Les produits ne sont pas faits avec des conservateurs comme ceux vendus en grandes surfaces. Le prix doit permettre à l'agriculteur de vivre décemment.*
- *Il y a aussi une question de priorité. A présent, les gens mettent leur argent dans des dépenses peut-être plus superflues et veulent faire des économies sur leur alimentation.*

Le petit marché, que vous apporte-t-il ?

*Il nous permet de vendre à proximité de la ferme et de se faire connaître des habitants de Rendeux. C'est un bon moyen de distribution car il y a des habitués mais également des touristes. C'est également un moment convivial qui permet de rencontrer les autres producteurs de la région et de partager avec eux. « Nous avons tous les mêmes valeurs et produisons dans la région ».*

## Le potager de la bergerie - Jean-Guillaume Culot



Jean-Guillaume Culot vit à Laidprangeleux avec sa compagne, Pauline et leur fils, Jules. Jean-Guillaume est âgé de 31 ans. Il est le fils d'André Culot, propriétaire de la Bergerie de Lisbelle. L'agriculture est donc une histoire de famille. Il y a 4 ans, le jeune homme s'est lancé dans l'agriculture biologique et locale. Depuis, « Le potager de la bergerie » vous propose une cinquantaine de variétés de légumes bios tout au long de l'année.

Le jeune homme récolte ses propres graines pour les semer à nouveau. Il propose une alimentation de qualité, diversifiée et complète.

Ce qui l'a poussé à se lancer, c'est d'abord l'envie d'obtenir une autonomie alimentaire pour lui-même et

ensuite de pouvoir en faire profiter les autres. Cette activité s'est développée et à présent, il vit de sa passion. Ce qu'il aime par-dessus tout, c'est récolter le fruit de son travail.

Il a répondu à ma question : On entend souvent dire que « Le bio, le local, c'est cher ! », qu'avez-vous envie de répondre à cela ?

*Ce sont les autres produits qui ne sont pas suffisamment chers par rapport au travail qu'il y a derrière. Il est plus difficile de produire de façon biologique, cela prend plus de temps mais c'est une assurance que les légumes sont de chez nous et sans pesticide. Ce qui signifie également qu'il y a plus de perte que dans un potager qui ne respecte pas ces normes. Nos légumes sont 100% naturels et sains*.

Que vous apporte le petit marché des producteurs de Rendeux ?

*C'est une reconnaissance locale. Il y a le plaisir de rencontrer les autres producteurs et les habitants de la commune. C'est un moment de partage.*

## La Pensée Sauvage - Pauline Lesire

Pauline a 32 ans et elle est originaire de Barvaux-sur-Ourthe. Après des études en herboristerie, dans les villes de Liège et Bruxelles, elle a choisi de revenir s'installer dans la région avec son compagnon, Jean-Guillaume Culot (Le potager de la bergerie).

Ses parents l'ont éduquée dans le respect de l'environnement et de la nature. Depuis toujours elle est attirée par cette nature et les plantes qui nous entoure. A l'adolescence, elle commence à s'intéresser aux soins naturels. Pauline se passionne ensuite pour la phytothérapie et souhaitait proposer une alternative aux plantes proposées en pharmacie qui proviennent régulièrement de « mégas productions ». Ces plantes sont souvent broyées de façon mécanique, en grande quantité et sans tri préalable. Elles proviennent de France et parfois de pays beaucoup plus exotiques. Pauline vous propose des produits de qualité, cultivés à petite échelle et qui présentent des propriétés beaucoup plus bénéfiques.

C'est ainsi que *La Pensée Sauvage* vous propose des plantes aromatiques et médicinales, des tisanes, des condiments, des épices, et d'autres produits dérivées des plantes.

Ce qu'elle aime dans son métier ce sont les parfums, les couleurs et la beauté des plantes avec lesquelles elle travaille. Elle apprécie récolter ces belles plantes, les travailler pour les transformer et les conditionner. En fait, Pauline est une passionnée et adore presque tout dans ce processus : de la culture de la plante à la vente d'un produit fini.

Elle a répondu à ma question : On entend souvent dire que « Le bio, le local, c'est cher ! », qu'avez-vous envie de répondre à cela ?

*« Je pense que parfois c'est une idée que l'on se fait. Lorsqu'on a conscience de la qualité du produit et du travail, du soin, de l'attention que cela implique, on parvient à mieux évaluer un prix « juste ». »*

Le petit marché, que vous apporte-t-il ?

- *« Le petit marché est une belle opportunité pour tous les producteurs ainsi que pour les clients, de se rencontrer, poser les questions, goûter, découvrir, apprendre à se connaître et échanger. »*
- *« La proximité qui manque parfois est recréée et les connexions se refont. »*
- *« Le petit marché permet aussi de ne pas avoir d'intermédiaire entre le producteur et le consommateur. Donc, le meilleur prix possible. »*



*Louise GREVISSE*
*Employée communale en charge de la page facebook*
***Commune de Rendeux-l'Officielle***
*et du site internet*
***www.rendeux.be***

# Adaptez votre forêt aux changements climatiques
# Une prime pour vous y aider !

***La forêt wallonne connaîtra d'ici quelques années un climat différent de celui sous lequel nos arbres poussent aujourd'hui.***
***Les propriétaires forestiers doivent s'y préparer en adaptant leur gestion et en modifiant leurs pratiques sylvicoles.***

Afin de les y encourager, **la Province de Luxembourg** octroie une **prime de 750€ par hectare reboisé** à **TOUS les propriétaires d'une parcelle forestière en province de Luxembourg où qu'ils soient domiciliés.**

La révision du choix des essences peut apparaître comme la mesure d'adaptation la plus concrète. Une telle approche soulève une série de questions. Pour vous aider à y répondre, la Province de Luxembourg vous invite à recourir à **un expert forestier en vous octroyant un bonus de 200€ !**

En bref :

- Les essences replantées peuvent être **feuillues ou résineuses** mais il faut impérativement installer **3 essences au minimum** à concurrence de 15% de présence pour chacune d'elles a minima.
- Les travaux peuvent être réalisés **par un professionnel ou par le propriétaire lui-même**. La liquidation de la prime sera effective après remise des factures et certificats de provenance des essences.
- L'introduction de la demande doit se faire auprès de RND asbl (coordonnées ci-dessous) et doit toujours être faite **avant** l'exécution des travaux.
- Les documents nécessaires (règlement et formulaire de demande) peuvent être téléchargés en ligne sur www.rnd.be ou demandés auprès de RND asbl.

Contact :
M. Jérémie Deprez
RESSOURCES NATURELLES DEVELOPPEMENT asbl www.rnd.be
Rue de la Fontaine,
17C à 6900 Marche-en-Famenne
T. +32 (0)84 32 08 42

Mail : j.deprez@rnd.be

PROVINCE DE LUXEMBOURG

Wallonie



# Vie locale et associative




## Promenade des « Saints-Innocents »

La traditionnelle balade des « Saints-Innocents » aura lieu le samedi 28/12/2019.

Départ du RSI de Marcourt-Beffe à 13h30.

Collation et revigorants à mi-parcours : 2,00€ décomptés des 10,00 € si repas.

Au retour :

- souper/spaghettis dès 18h.
- riboulette et élection miss/mister 2020.

\+ Adultes 10,00€ (apéritif et repas).
\+ Enfants -de 12 ans 5,00

Une organisation du Comité des Fêtes et des Jeunes (CFJ) de Marcourt

# CHÉOUX NOËL 2019

SAMEDI 21 DÉCEMBRE À 20H

## CONCERT DE FIN D'ANNÉE

EN L'ÉGLISE SAINT GENGOUX

CLOTILDE FABRY

LES CHANTETARD

DIMANCHE 22 DÉCEMBRE

## 12ÈME MARCHÉ DE NOËL

OUVERTURE À 13H

50 EXPOSANTS - ARTISANAT ET PRODUITS DE BOUCHE
ANIMATIONS MUSICALES ET ANIMATIONS DE RUE
CRACHEUR DE FEU - VISITE DU PÈRE NOËL À 16H30



ET À 18H

## GIGA FEU D'ARTIFICE

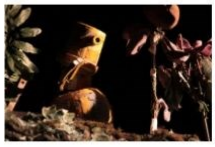
PAR PARTY FICES

WWW.CHEOUX.BE

ÉD. RESP. : COMITÉ DES FÊTES DE CHÉOUX ASBL, RUE LAVAUX 2 - 6987 CHÉOUX




Érezée
Manhay
Rendeux



## R-O-B-O-T-S
Racagnac productions

Théâtre, marionnettes, musique | Dès 5 ans

Dimanche 29 décembre 2019 | 15h
GRANDMENIL | Salle "L'union de la jeunesse"

Naufragé de l'espace ayant atterri sur une terre inconnue, R-O-B-O-T découvre, inspecte, et organise sa survie autour des débris de son épave. Mais, est-il vraiment seul ?



## Le jour de la soupe
Cie Sac à dos

Théâtre et marionnettes | Dès 4 ans

Jeudi 2 janvier 2020 | 15h
ÉREZÉE | Salle du Concordia

Le jour de la soupe est un spectacle où on cuisine, et où on mange. C'est aussi un spectacle qui nous parle de recettes pour grandir...



## Toi puits moi
Cie Le vent qui parle

Théâtre| Dès 4 ans

Samedi 4 janvier 2020 | 14h & 16h
RENDEUX | Complexe scolaire

Quand elles étaient petites, Aïda et Zelda, deux cousines, se retrouvaient chez leur grand-père, Papou, un aventurier qui leur racontait ses aventures. À sa mort, il leur a laissé une carte au trésor

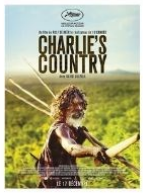
Sur place : 8 € | Prévente : 7 € ou 6 Chèques Culture | Abonnement : 6 € Art.27 : 1 € | Membre Ligue des familles : -1 € ou - 1 CC
**Réservations :**
mcfa.be/tickets | 084/32 73 86 | billetterie@mcfa.be




# Cinéma

## Festival À travers champs

Depuis 2008, tous les deux ans, le Festival propose une sélection de regards de cinéastes sur la ruralité, à travers des films de fiction ou des documentaires.
Pour cette 7ème édition, les communes d'Érezée, Rendeux et Manhay compteront parmi les 22 lieux de projection participants.




## Charlie's country
De Rolf De Heer

Fiction | Australie | 2013 | 1h43
Avec David Gulpilil, Peter Djigirr, Luke Ford

Dimanche 8 mars 2020
ÉREZÉE | Salle du Concordia

Charlie est un ancien guerrier aborigène. Alors que le gouvernement amplifie son emprise sur le mode de vie traditionnel de sa communauté, Charlie, perdu entre deux cultures, décide de retourner vivre dans le bush à la manière des anciens...




## Lara
Musique Pop/Folk

Samedi 7 mars 2020 | 20h30 | RENDEUX | Salle Schérès

Lara nous livre une musique pop-folk qui respire fraîcheur et liberté. Ses chansons sont poétiques et efficaces mais c'est sa voix profonde et organique qui est véritablement au cœur du projet.

Avec Lara Leliane (guitare, voix), Nicolas Dechêne (guitare), Chris Depauw (basse), Frédéricque Malempré (batterie, percussions)

13€ Billet unique | 10 Chèques Culture | 8€ abonnement 5+/étudiants/ demandeurs d'emploi | 1,25€ art.27
**Réservations :**
mcfa.be/tickets | 084/32 73 86 | billetterie@mcfa.be




## Terre à terre
De Flora Farruggia, Florian Vigroux, Laura Ni, Ianis Damblé, Tristan Fauvel et Thomas Leloup

Docu | France | 2018 | 52'

Jeudi 19 mars 2020
RENDEUX | Complexe scolaire

Partant du constat qu'il est difficile de parler d'une seule et unique agriculture durable, l'association DéTERREminés, est allée à la rencontre de 3 modèles d'agriculture en Europe, tous durables mais différents




## L'illusion verte
De Werner Boote

Docu | Autriche | 2019 | 1h37
Avec Werner Boote, Kathrin Hartmann

Vendredi 20 mars 2020
GRANDMENIL | Salle "L'union de la jeunesse"

Les industriels investissent beaucoup de temps et d'argent à "verdir" leur image et ainsi, à nous déculpabiser de consommer leurs produits. Une pratique nommée greenwashing ou éco-blanchiment ici décortiquée .

Le festival À travers champs, ce sont aussi des espaces de rencontre, des activités autour des films, des moments de convivialité....
En cours de construction dans chaque lieu de projection, plus d'informations à suivre !

Suivez notre actualité sur Facebook !
MCFA Érezée-Manhay-Rendeux

Infos MCFA Erezée-Manhay-Rendeux :
Emilie Capelle (Animatrice) | 0495/54 69 52 | emiliec@mcfa.be
MCFA Érezée-Manhay-Rendeux | www.mcfa.be

# Devoir de mémoire

## Commune de Rendeux - 75ème 1944-2019

*« Le devoir de mémoire, ce n'est pas seulement se recueillir, mais également (et surtout) AGIR ...*
*pour que de tels faits ne se reproduisent pas/plus ! Il est urgent de transmettre l'importance de la démocratie... surtout devant les montées de droite et de gauche, devant le populisme... Et on assiste clairement à une augmentation assez importante de conflits armés dans le monde... ».*

*(B. Lutgen, Bourgmestre de Bastogne)*


1



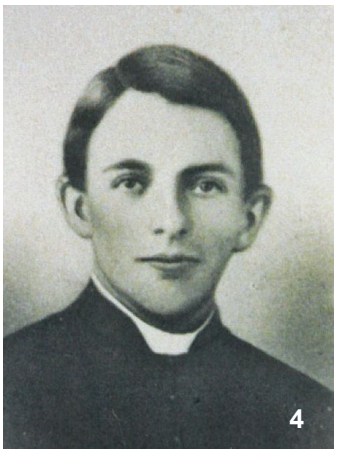
2


3

***Vendredi 6 septembre à Marcourt** : accueil (1) par la Commune de Rendeux et le RSI de Marcourt -Beffe, présentation de l'exposition (2) qui a été plus complète grâce à la collaboration de Messieurs Lucien LERUTH de Rendeux et Guillaume BURTONBOY de Marcourt « Marcourt 9 septembre 1944 et environs 1944/1945 » Cette exposition a été visitée par +/- 250 personnes et les 5ème/6ème primaire de l'Ecole Communale de Rendeux. Le soir, plus de 70 personnes ont assisté à la conférence « Résistance et Collaboration » par l'historien J.M. Bodelet (3).

***Dimanche 8 septembre**

**à Devantave :** accueil par le Comité des Fêtes. Devoir de Mémoire : l'Abbé P. Désirant (4), la Croix Borremans-Etienne (5) et les victimes 40/45 en présence du Gouverneur de la province de Luxembourg, des autorités communales, de Ph. Courard et de la FNC Hotton et environs. Collation offerte par le Comité des Fêtes.


4



5

**à Marcourt :** messe (6) en mémoire de toutes les victimes 40/45 et spécialement du 9 septembre 1944 en présence de Mgr. Van Cottem, du Gouverneur et son épouse, de la Commune de Rendeux, du RSI, de la FNC, d'enfants des écoles et d'une église comble.
Mémoire devant la fosse commune derrière l'église (7) et à la Chapelle des Fusillés (8).
Moment convivial offert par la Commune de Rendeux.



6


7


8



9

***Samedi 14 septembre, le convoi du souvenir**

- **à Beffe** : accueil par le Comité des Fêtes. Mémoire : le char US de la 3ème DB-703TD (9) en présence du 1944's Allied Remember Group-703TD. Les combats à Beffe, Trinal et Magoster. Collation offerte par le Comité des Fêtes.

- **à Marcouray** : accueil par la famille De Sutter-Téchy-Xhardez, le Comité des Fêtes et le 1944's ARG.Mémoire : l'épopée et le Nuts du Lt-Colonel S.M.Hogan et de ses 400 (467) hommes (10,11 et 12 ). Moment convivial offert par la famille et le 1944's ARG.


10


11


12





- **à Marcourt** : accueil par le RSI et le Comité des Fêtes et des Jeunes(CFJ), barbecue avec le 1944's ARG, conférence par les historiens H. Wenkin et Ch. Dujardin sur « L'historique du char US à Beffe et de la 703TD-Hogan. » (13,14). Merci à l'Abbé Aphrodis pour le « prêt » de l'église.

- **à Hodister**:messe-mémoire des victimes 14/18 et 40/45.

**A tous les acteurs de ces journées : votre présence a joué un rôle dans la réussite de ces Devoirs de Mémoire.**

**MERCI pour votre collaboration/participation à la Province de Luxembourg, à la Commune de Rendeux, au RSI de Marcourt-Beffe, à la FNC de Hotton et environs, au 1944's ARG, aux Comités des Fêtes de Beffe, Devantave, Marcouray et Marcourt, à la famille De Sutter-Téchy-Xhardez. L'ambiance était conviviale et chaleureuse : merci.**

*Photos : Joseph NIHON et Fred ARNOULD*

*J. Martin, Vice-président du RSI Marcourt-Beffe*

# Le Lieutenant Colonel S.M. HOGAN et ses 400 hommes à Marcouray

**« … La mémoire purement commémorative est stérile et ne produit rien … la mémoire active … dit que nous allons travailler pour que cela ne se reproduise jamais … » (A. Nothomb)**

Le matin du 16 décembre 1944, le front des Ardennes, immobile depuis la fin septembre, s'enflamme subitement…
5h30,les canons allemands se déchaînent. A 7h30,chars et fantassins partent à l'assaut des lignes américaines défendant les Ardennes (l'Ardenne) belges et le Grand-Duché de Luxembourg …

Objectifs : atteindre le plus rapidement possible la Meuse et s'emparer d'Anvers, un des principaux ports de ravitaillement des troupes anglo-américaines…

**20/21 décembre 1944.**

… La Task Force (TF) (Force d'intervention) du Lt-Colonel S.M.Hogan a quitté Hotton par la route de Soy. Au croisement à l'ouest de ce village, il tourne à droite, descend à Mélines où M. Beaufays fils



*Lieutenant-colonel Sam Hogan, 3ème D.B américaine*

dénombre au passage 82 véhicules. Après s'être fourvoyé, il reprend la vraie route et passe à Trinal et à Beffe …

Via le Consy, la colonne Hogan traverse le village de Marcouray, puis Cielle, le Fond du Royen, monte à la Croix de Cielle d'où elle dévale à La Roche. Surprise ! La ville est tenue par les Américains … Le colonel Adams déclare à Hogan qu'il est en contact avec l'ennemi sur la route de Houffalize et à Samrée où la route qui assure ses communications avec la division à Saint-Vith est coupée … Hogan prend la direction de Houffalize. A 2km au-delà de Villez, à peine a-t-il dépassé le barrage de la 7ème blindée que son véhicule de tête est abattu en feu et obstrue la route. Le barrage allemand ne peut être ni démoli ni contourné. La progression est arrêtée. Le colonel informe la division. Celle-ci l'invite à bivouaquer sur place pendant la nuit et à se présenter au rapport le lendemain matin pour recevoir de nouvelles instructions….

## 22/23 décembre 1944.

… Hogan annonce qu'il n'est pas encore à Beffe, mais qu'il partira à 10h pour prendre ce village.10h35,il est arrêté devant Beffe par un tir d'armes légères et d'antichars. L'attaque continue à pied.

11h40, « Sérieuses contre-attaques venant du nord et du sud-est. Eléments avancés toujours à la lisière SE de Beffe. » 12h15, Hogan est obligé de se replier … Il tient à 1km500 au sud de Consy. Son artillerie est incapable d'atteindre la position ennemie. Il demande l'appui de l'aviation …. 12h50, du groupement Howze à Hogan : « Tenez jusqu'à ce que, ici (Hotton), la situation s'éclaircisse et que nous puissions alors vous venir en aide. » 13h05,Hogan répond : « Nos tanks ne peuvent guère progresser… Ils ont dû donner de l'essence à la compagnie A ». 13h15,nouveau repli jusqu'au Fond de Maladrie.13h40, Hogan à Howze : « A Beffe, il y a un bataillon d'infanterie ennemie. **Nous nous retirons à Marcouray** sur de meilleures positions défensives. Nous ne pouvons prendre position pour la nuit dans cette vallée (de la Maladrie). »

## 24/25/26 décembre 1944.

… La possession de la crête de la Roumière va permettre le sauvetage du personnel – 467 hommes – de la TF Hogan, toujours **encerclée à Marcouray**.
La situation de la TF Hogan était en effet devenue critique. Elle manque de vivres, de produits pharmaceutiques, de carburant, de munitions … Les parachutages ont échoué. Le 25, la division (la 3e division blindée commandée par le Général Maurice Rose, la « Spearhead/Fer de lance ») renonce à la renflouer … **Hogan refuse de se rendre aux Allemands, c'est le NUTS de Marcouray** … La division ordonne à Hogan de saboter son matériel et de rejoindre les lignes américaines à travers les lignes allemandes. La nuit du 25 au 26 décembre 1944, les Américains abandonnent Marcouray, se faufilent à travers les bois couvrant les pentes entre la route des crêtes et l'Ourthe, vers un point situé au sud de Werpin. Un premier groupe de 18 hommes arrive le 26 à 5h15 à la ferme Ringlet à Soy. Hogan rentre le dernier à Soy à 14h20 - « J'avais terriblement mal aux pieds. » - accompagné de son chauffeur et de son ordonnance.
Il n'a perdu qu'un seul homme, tué par une sentinelle du 290è régiment d'infanterie US, trop nerveuse ou qui avait mal compris le mot de passe.

*J. Martin, RSI Marcourt-Beffe*

*D'après le livre d'Albert HEMMER, L'offensive von Rundstedt dans la vallée de l'Ourthe, Les combats décisifs de Hotton, Deuxième édition,1994.

*Pour en savoir plus :
Florent LAMBERT, von Rundstedt dans nos vallées de l'Ourthe et d'Aisne et les verrous du nord-Luxembourg, Editions Lambert,1997 .

Henri CASTOR, La Bataille des Ardennes, Le GI face à la 5e Armée Panzer de la rivière Our à Dinant; L'offensive allemande du 16 au 24 décembre 1944 et du 25 décembre au 2 janvier 1945, Editions De Krijger,2003.

# Agenda des manifestations

| | | |
|---|---|---|
| Samedi 21 décembre à 20h00 à l'église de Chéoux | **Concert de fin d'année avec « Clotilde FABRY » (soprane) « Les Chantetard »** *Voir annonce page 30* | Comité des fêtes de Chéoux 0472/41.08.66 |
| Dimanche 22 décembre sur la place du village de Chéoux dès 13h00 | **12ème Marché de Noël suivi à 18h00 du feu d'artifice** | Comité des fêtes de Chéoux 0472/41.08.66 |
| Mardi 24 décembre à 18h00 à l'église de Jupille | **Messe de Noël animée par les enfants** | Equipe pastorale « Rendeux-Saint-Thibaut » 084/36.80.18 |
| Mardi 24 décembre à minuit à Gênes | **Messe de minuit** | Equipe pastorale « Rendeux-Saint-Thibaut » 084/36.80.18 |
| Mercredi 25 décembre à 10h45 à Rendeux-Bas | **Messe de Noël** | Equipe pastorale « Rendeux-Saint-Thibaut » 084/36.80.18 |
| **Dès le mois de décembre, la messe du samedi soir de Chéoux aura lieu à 18h00.** | | |
| Samedi 28 décembre à 13h30 à Marcourt | **Marche des « Saints-Innocents » suivie d'un souper spaghettis** *Voir annonce page 29* | Comité des fêtes et des jeunes de Marcourt 084/47.73.45 |
| Samedi 4 janvier à 14h00 et 16h00 au complexe scolaire | **Noël au théâtre « Toi puits moi » dès 4 ans** *Voir annonce page31* | MCFA 084/32.73.86 |
| Lundi 6 janvier 2020 de 14 à 16h00 à la salle du conseil communal | **Initiation tablettes, smartphones, ordinateurs portables** | CCCA 084/47.76.67 ou 0496/25.51.61 |
| Week-end du 11 et 12 janvier 2020 | **Distribution des sacs poubelles** *Voir annonce page 39* | Administration communale 084/370.194 |

# Permanence de Monsieur le Bourgmestre

Monsieur le bourgmestre se tiendra à votre disposition le samedi 28 décembre de 9h00 à 12h00 au bureau de l'urbanisme.



# A.L.E.

## Besoin de coup de main, faites appel à l'A.L.E.

**Inscription** : 2.48 € par an (gratuit pour VIPO) Prix du chèque ALE : 5.95 € (= 1 heure de travail). Assurance comprise. (Possibilité de déductions fiscales de 30 %).

**Pour les particuliers** :
**En hiver :**

- Haies, dégager la neige, bêchage, ramasser les feuilles mortes
- Bricolage divers : Peinture, tapissage, etc. …
- Surveillance ou accompagnement personnes âgées : Que vous soyez pensionnaire dans une maison de retraite, (même si ce n'est pas dans notre commune) ou que vous restiez à la maison, vous serez ravi(e) de la compagnie d'un(e) travailleur(euse) ALE. Vous pourrez aller promener avec elle, aller au marché, ou simplement avoir une agréable compagnie. Vous pouvez aussi en faire profiter un proche.
- Aide à la cuisine, service à table lors de fêtes familiales.
- Soins d'animaux de compagnie pendant votre absence.

**Pour les Asbl et associations non commerciales :**

- Nettoyage locaux (églises, salle de fêtes, salle du village, associations, etc..)
- Bricolages divers : Peinture, tapissage, etc..
- Entretien extérieur
- Cuisine
- Tri des déchets
- Aides diverses : exemple : reliures de livres, remise en état du matériel, distribution de folders dans boites aux lettres, etc...

**Ecoles** : Garderies scolaires, remise en état du matériel, peindre locaux, entretien extérieur, tri déchets, bricolages divers.

Pour les associations et les écoles, l'activité doit répondre à un besoin non rencontré par les circuits de travail réguliers

**D'autres activités sont aussi possibles.**

### Travailleurs ALE

**Avantages**

- Petit « plus » financier.
- Vous pourrez entrer dans la vie active.
- Vous rencontrerez des gens.
- Vous donnerez un coup de main. Certaines personnes, qui n'ont pas la force de bêcher, trouveront leur bonheur à jardiner pendant toute la saison dans un potager préparé .
- Des personnes attendront votre visite avec impatience (ex : personnes seules).
- Le Conseil d'Administration de l'ALE offre des formations aux travailleurs ALE (secourisme, permis de conduire théorique).

**Conditions pour être travailleur ALE :**
Moins de 45 ans : Etre demandeur d'emploi indemnisé depuis + de 2 ans
Ou plus de 45 ans : Etre demandeur d'emploi indemnisé depuis + de 6 mois
Ou demandeur d'emploi indemnisé de 24 mois dans les 36 derniers mois
Ou être bénéficiaire du RIS (Revenu d'Intégration Sociale)

**Notre adresse**: rue de Hotton 1, 6987 RENDEUX
**Tél.**: 084/370.195. **Email**: ale@rendeux.be
**Renseignements et inscriptions** : Nicole BRENU, agent FOREM-ALE
**Ouverture au public** : Lundi de 9h à 12h ou sur rendez-vous.

# Environnement

## TABLEAU DE BORD DECHETS
## COMMUNE DE RENDEUX

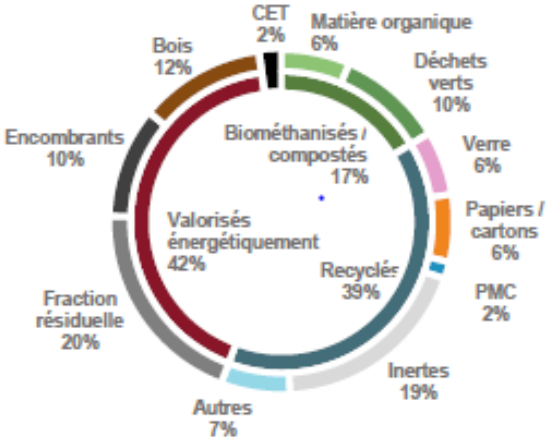


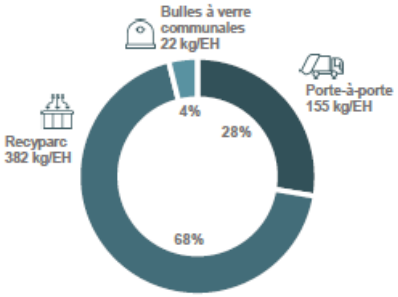
**En moyenne, chaque citoyen a produit 559 kg de déchets en 2018**

**Évolution :**
**2008 : 525 kg/EH**
**2017 : 543 kg/EH**

### Répartition des déchets collectés

**93 kg/EH de déchets biométhanisés / compostés**
**225 kg/EH de déchets recyclés**
**240 kg/EH de déchets valorisés énergétiquement**
**2% de déchets mis en Centre d'Enfouissement Technique**




**98%**

**des déchets ont suivi une filière de valorisation**
**En route vers le zéro déchet, ou presque !**

Adresse : Drève de l'Arc-en-Ciel, 96 - 6700 ARLON - 063/231.987 - www.idelux-aive.be > déchets

# Distribution 2020 des sacs poubelles communaux



Comme chaque année, votre taxe « immondices » vous donne droit à un certain nombre de sacs. Ce nombre varie en fonction de la composition de votre ménage.

Seuls ces sacs vous permettront d'évacuer vos déchets de manières conformes et donc seuls ces sacs seront collectés en porte-à-porte.

***DATES DE DISTRIBUTION DES SACS COMMUNAUX***
***LE SAMEDI 11 ET DIMANCHE 12 JANVIER 2020.***

Vous pourrez retirer les sacs lors de la permanence qui vous convient le mieux (voir planning ci-dessous).
Une autre personne peut retirer les sacs pour vous.

| Date | Heure | Lieu | Salle |
|---|---|---|---|
| Samedi 11 janvier | de 10h00 à 12h00 | Hodister | Salle communale |
| Samedi 11 janvier | de 13h30 à 15h30 | Beffe | Salle communale |
| Samedi 11 janvier | de 16h00 à 17h30 | Marcourt | Royal Syndicat Initiative |
| Dimanche 12 janvier | de 10h00 à 12h00 | Rendeux-Haut | Buvette foot (école communale) |

***ATTENTION*** : **RAPPEL : Les langes d'enfants, doivent être déposés dans les sacs biodégradables.**

**Si votre enfant n'a pas 2 ans au 1er janvier vous recevez 6 rouleaux de sacs bio supplémentaires Gratis… demandez-les lors de la distribution !**

**Pour les personnes souffrant d'incontinence, sur base d'un certificat médical, possibilité de recevoir, gratuitement, des sacs gris supplémentaires. (4 rouleaux)**

Si vous ne pouvez vous rendre à aucune de ces permanences et qu'aucune personne de votre choix n'est venue retirer les sacs à votre place, **vos sacs seront disponibles au service Population de l'administration communale, auprès de Mme DE RYCK Nathalie, à partir du mardi 14 Janvier 2020.**

Si malgré tout, le nombre de sacs s'avère insuffisant, il vous incombe d'en acheter en supplément, dans les points de vente suivants :

- Administration Communale, service Population
- Librairie « Nouvel Horizon » à Rendeux
- Royal Syndicat d'Initiative de Marcourt
- Valno Pneu à Hampteau

## Prix de vente des sacs (pour les besoins supplémentaires) :

Sacs gris pour la « fraction résiduelle » de 60L vendus par 10 pièces : **10 €** le rouleau,
Sacs biodégradables pour la « matière organique » de 20L vendus par 10 pièces : **5 €** le rouleau

**Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter :**

**Nathalie DE RYCK à l'Administration communale, service Population, au 084 / 370.194 - 0478/36.21.75**

# Services de garde

**Consultez le site www.santefamenne.be pour connaître les services de garde**

## MEDECINS

Les jours ouvrables (du lundi au vendredi), à partir de 19h00 jusqu'à 8h00 le lendemain, un service de garde en médecine générale est assuré pour les communes de Rendeux et de Hotton.
En cas d'appel durant ces heures, le répondeur téléphonique de votre généraliste vous indiquera le médecin qui assure la garde à ce moment.
Si vous appelez le 1733, vous serez également dirigé vers le médecin de garde.

Les WE et jours fériés pour appeler un médecin de garde en Province de Luxembourg, contacter le 1733, n° d'appel unique.

- Le PMG fonctionne uniquement sur rendez-vous du vendredi soir 20h au lundi matin 8h (les jours fériés de la veille 20h au lendemain 8h)
- Les rendez-vous se prennent en composant le 1733.
- N'oubliez pas de vous munir d'une vignette (et si disponible, la carte d'identité du patient).

## Collecte de sang

**MARCHE**
**Service de Transfusion**
**Rue du Vivier, 24 - 6900 AYE**
*Mardi 17, lundis 23, 30/12/2019 mardis 7 et 14/01/2020 de 15h00 à 19h30.*

## Bibliobus

*17 décembre 2019*
Rendeux-village de 08h45 à 09h45

## S.E.L. Rendeux

www.ourthsel.be
claire.de.wit@marche.be
084/34.50.13

## PHARMACIENS

**Trouvez une pharmacie de garde dans votre quartier**

**http://www.pharmacie.be**
Grâce à l'outil de recherche sur notre page d'accueil, vous pouvez facilement et très rapidement trouver une pharmacie de garde dans votre quartier.

**Numéro d'urgence 24h/24h**
**0903/99.000**

## Service des immondices

**Collecte hebdomadaire**
Chaque mardi dès 7h00.

**Recyparc**
Le Recyparc est ouvert tous les jours de 12h00 à 18h00 et le samedi de 09H00 à 18H00.

L'accès au parc se termine un quart d'heure avant l'heure de fermeture.

Il sera fermé les 20, 24, 25, 26 et 31 décembre 2019.

## Les Passagers du Pays

Un problème de mobilité ? Pour quelques motifs que ce soit … santé, loisirs, courses, formations, travail … Nos chauffeurs bénévoles peuvent vous aider !

Affiliation annuelle : 5,00 €
Km parcourus : 0,3653 €

Il suffit de téléphoner quelques jours à l'avance au 0496/86.82.46

## VETERINAIRES

**Petits animaux**
*La garde commence le samedi à 12h00 et se termine le lundi à 8h00*

**Animaux de rapport et de Compagnie**

**12/12/19**
Verstraeten à Barvaux 0471/71.71.71
**24/12 au 25/12/19 (12h00 à 08h00)**
Hubin à Marche 084/31.25.27
**25/12 au 26/12/19 (08h00 à 08h00)**
Lambrecht à Marche 0498/59.37.94
**29/12/19**
Walhin à Aye 0495/21.48.82
**30/12/19 au 01/01/20 (20h00 à 8h00)**
Delacharlerie à Baillonville 086/32.12.77
**01/01 au 02/01/20 (08h00 à 08h00)**
Marot à Hotton 084/46.72.88
**05/01/20**
Senger-Tasiaux à Marloie 084/31.60.31
**12/01/20**
Guerin du Masgenet à Baillonville 086/32.12.77
**19/01/20**
Colman à Hollogne 0499/52.35.28

## Calendrier de l'O.N.E.

Prochain passage du car de l'ONE le vendredi 10 janvier 2020.

Les consultations se font uniquement sur rendez-vous.

Pour tout renseignement pratique (horaire de passage, prise de rendez-vous, …), n'hésitez pas à me contacter au 0499/57.26.43

Le docteur de Maesschalck assure les consultations au car.

*Votre TMS: Sylvia De Block*